

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR09.26PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 720'000.-- pour les travaux de  
réaménagement du carrefour Gasparin – Thermes – Jean-André Venel.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 3 juin 2009.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Jeannette Etamba, Alain Angeloz, Jean-David Chapuis, Jacques Fivaz, Jean-Yves Guyon, Gnanaseelan Subramaniam, M.Vassilis Venizelos, Jean-louis Vial en remplacement(Alain Willomet)et Patrick Louis Duruz désigné comme rapporteur.

La délégation municipale était composée de M.Marc-André Burkhard, municipal et M.Sandro Rosselet, chef de service, M.Grunding, chef de projet. Nous les remercions pour les informations qu'ils nous ont données et les réponses claires et précises aux différentes questions que les membres de la commission ont posées.

Les membres de la commission se sont intéressés à différents aspects du préavis :

- Expropriations nécessaires pour la réalisation du réaménagement du carrefour ;
- Phasage des travaux ;
- Consultation des différents services ;
- Consultation de Travys ;
- Consultation de la commission « deux roues » ;

Les expropriations ont été effectuées, sans recours, le Conseil d'Etat vaudois a validé les procédures.

Le phasage des travaux a été prévu d'une manière précise en essayant de minimiser les gênes et plus particulièrement pour Travys. Toutefois une fermeture complète de l'axe Gasparin rue des Thermes sera nécessaire. Travys a validé cette option. Un élément reste toutefois incertain, en effet le chantier va se dérouler sur une zone dans laquelle des vestiges peuvent se trouver. Dès lors un retard pourrait intervenir si les découvertes étaient importantes d'un point de vue archéologique.

Tous les services de la commune ont été consultés pour intégrer leurs besoins et utiliser les fouilles pour y faire passer différents aménagements.

La commission « deux roues » a également été consultée et à valider le projet.

La commission ad'hoc a regretté la durée qui s'est écoulée entre l'adoption du plan de quartier de 1986 et la mise en application des mesures prévues, ayant pour effet de voir grimper le prix du m2 pour les expropriations.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers d'accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur :

Patrick Louis Duruz

Yverdon-les-Bains le 8 juin 2009